

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 05 avril 2012

**

Membres présents : Mmes BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, CABANTOUS, FERNANDES, MASOLINI
MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : aucun

Secrétaire de séance : Mme Livia MASOLINI

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal.
Après avoir nommé Mme Michelle BEZANÇON pour présider le vote du compte administratif 2011, il adopte à l'unanimité les résultats suivants :
Budget principal : Excédent global de 235 164.68 €, dont : + 218 917.76 € en section de fonctionnement
+ 40 246.92 € en section d'investissement
Après intégration des restes à réaliser, le résultat d'investissement présente un excédent de 16 246.92 €
Il vote par ailleurs le compte administratif des budgets annexes qui font ressortir les résultats suivants :
Budget annexe « Ordures Ménagères » : excédent de 22 231.26 €
Budget annexe « Caveaux » : déficit de 4 931.30 €
Budget annexe « Aménagement Centre Bourg » : Déficit de 48 451.04 €
- Affecte le résultat de fonctionnement 2011 du budget principal, sur le budget primitif 2012, en intégralité en section de fonctionnement, pour 218 917.76 €, au compte 002
- Après examen de l'état de notification des taxes directes locales, il vote à l'unanimité le maintien des taux pour l'année 2012. Ils sont fixés comme suit :
Taxe d'habitation : 22.22 % (*Fusion du taux communal et du taux départemental plus coefficient de revalorisation*)
Foncier bâti : 21.53 %
Foncier non Bâti : 48.55 % (*taux 2010 plus revalorisation*)
Cotisation Foncière des Entreprises : 19.61 %
Le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 215 776 €, sur lesquels il est estimé un prélèvement de 354 € au titre de la Garantie Individuelle de Ressource.
- Vote les budgets primitifs 2012 qui s'équilibrent en recettes et dépenses, comme suit :
Budget principal : 714 223.76 €, dont 604 663.76 € en section de fonctionnement
109 560.00 € en section d'investissement
Budget annexe « Ordures Ménagères » : 52 482.26 €
Budget annexe « Caveaux » : 9 867.60 €, dont 4 936.30 € en fonctionnement
4 931.30 € en investissement
Budget annexe « Aménagement Centre Bourg » : 467 822.57 €, dont 343 763.87 € en investissement
Budget annexe « Lotissement » : 15 005 €, dont 7 005 € en investissement
- M. le Maire présente 2 demandes de subventions reçues pour financer la participation d'enfants en voyages scolaires. Par 9 voix pour et 2 contre, le conseil vote une participation de 50 € par élève. Il décide par ailleurs de fixer des critères d'attribution pour l'avenir : La demande devra parvenir avant le voyage, dans le cadre d'un voyage scolaire uniquement, versée une seule fois par an et par enfant, d'un montant de 50 € versé directement aux familles, et réservée aux élèves scolarisés en maternelle, primaire et collège.
- M. le Maire expose aux membres du conseil, les mesures prises par l'Etat en faveur des communes de moins de 2 000 habitants, pour rénover l'éclairage public notamment sur les lampadaires les plus énergivores. La commune est concernée par 10 lampadaires au niveau du lotissement « Les Ménardes », qui pourraient être financés à hauteur de 360 € ht par point lumineux, sur un devis de 17 807.25 € ht, sachant qu'en 2015 ils devront forcément être résorbés. Le conseil autorise le Maire à déposer un dossier de financement.
- Par 2 voix POUR et 9 voix CONTRE, le conseil municipal décide de ne pas adhérer au périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale tel qu'il a été présenté lors de la réunion du 24 février 2012, considérant qu'il sera une contrainte supplémentaire à la prise en charge des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement.
- La Société des autoroutes APRR a fait établir un projet de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A5, pour une remise foncière gracieuse des voies à la commune. Le conseil accepte le projet présenté, sous réserve que les zones concernées soient préalablement nettoyées, que le transformateur « La Coquillarderie, propriété de l'APRR continu d'être entretenu par son propriétaire, que la zone boisée propriété de l'Etat soit à terme cédée à la commune.

- Le conseil apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts, qui vise à garantir la pérennité d'une gestion forestière durable de proximité, assurée par un service public forestier national, et demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF.
- A l'unanimité, le conseil accepte l'adhésion de la commune de CHAMVRES, à la Fourrière du Sénonais.
- Le Maire est autorisé à signer les avenants d'actualisation de tarifs proposés par l'Association Intermédiaire du Sénonais, à effet du 01/12/2011 et 01/01/2012, qui tiennent compte de la revalorisation du tarif du SMIC.
- Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique, le conseil décide d'opter pour le service de télétransmission des actes administratifs par l'intermédiaire du service homologué et sécurisé « e-parapheur ACTES », dispensé par le GIR e-bourgogne auquel la commune adhère. Il autorise le Maire à signer une convention avec la préfecture de l'Yonne, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- Le conseil arrête les tarifs de reproduction des photocopies en Mairie.
- Un projet de lotissement à 8 lots est envisagé par Mme Odile TEXIER, sur la Rue de la Chatière. Celui-ci nécessite un prolongement de la voirie et des réseaux et relève de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR). A ce titre M. le Maire est chargé de solliciter les études estimatives des travaux à engager, afin de chiffrer le montant de la PVR à recouvrir.
- Monsieur le Maire dresse l'état d'avancement des divers dossiers en cours :
 - Le bureau d'étude retenu travaille au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Un registre est à la disposition des habitants pour recueillir leurs observations sur l'élaboration de ce dossier
 - Opération Cœur de villages Plus : Le projet d'aménagement du pavillon a été validé. Le dispositif d'assainissement est à l'étude. Les tranches 1 du pavillon et 2 de la longère devraient être traitées conjointement, pour rattraper les délais de retard.
 - Les travaux d'accessibilité aux sanitaires publics sont bien avancés.
 - L'évacuation des gravats de démolition des caniveaux est estimée à 2 500 €. Une autre solution moins coûteuse est recherchée.
- M. le Maire précise que le contrat PRESENCE VERTE a été signé avec le CCAS de Fontaine et qu'il va proposer une participation communale à hauteur de celle du département, pour les personnes aux revenus modestes.
- Le conseil émet un avis favorable au recrutement d'un jeune pour faire face aux travaux d'entretien communaux, à raison de 9 heures hebdomadaires à effet du 01 mai 2012, pour une première période de 6 mois.

Questions diverses :

- M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu de M. Dominique PICARD qui conteste le montant des dépenses engagées par la commune pour le FC Fontaine et qui sollicite un libre accès aux comptes publics de la commune. M. le Maire confirme que les chiffres annoncés par la Mairie sont effectivement erronés puisqu'ils étaient exprimés hors taxes, alors que la commune subit la TVA sur le fonctionnement. Il demande au pétitionnaire de lister précisément les documents qu'il souhaite consulter, avant toute mise à disposition et rappelle par ailleurs que le bilan d'activité du FC Fontaine ainsi que le compte rendu de son assemblée générale 2011 ne lui sont toujours pas parvenus après plusieurs relances, et qu'en conséquence la subvention qui lui est destinée reste en suspend.

Le Maire, Jack JUIGNÉ